



59^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

17 juin 2025

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie la Commission d'enquête pour son rapport.

Ma délégation est profondément consternée par la souffrance continue infligée à la population civile à Gaza par les méthodes de conduite de guerre israéliennes et le blocage de l'aide humanitaire. Nous appelons les autorités israéliennes à respecter pleinement le droit international humanitaire et à rétablir sans tarder l'accès de l'aide internationale. Le Luxembourg réitère son soutien à l'UNRWA et son rôle irremplaçable de soutien à la population palestinienne. Nous appelons le Hamas à libérer tous les otages.

Les attaques à l'encontre de la population et des infrastructures civiles palestiniennes doivent cesser, de même que l'expansion illégale des colonies de peuplement. Nous sommes gravement préoccupés par les destructions d'écoles, de sites religieux et culturels à Gaza et en Cisjordanie, qui privent les enfants palestiniens de leur droit à l'éducation et compromettent l'avenir du peuple palestinien.

La reprise d'un processus politique visant à réaliser la solution à deux Etats, respectant pleinement le droit à l'autodétermination des Israéliens et des Palestiniens, reste la seule issue vers la paix et la seule garantie pour une sécurité durable pour les deux. La bande de Gaza doit faire partie intégrante d'un Etat Palestinien indépendant.

Une paix juste et durable requiert également de mettre fin à l'impunité des crimes de guerre et des violations du droit international commises. Le Luxembourg salue le travail de la Commission d'enquête et réitère son plein soutien à la Cour pénale internationale et la Cour internationale de justice.

Je vous remercie.

(248 mots)